



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

POLE JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE -
EDUCATION POPULAIRE - EGALITE DES CHANCES

Décision n° BR-035-10-00021-00
Portant agrément au titre du service civique

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine

Vu le code du service national, notamment son titre 1er bis ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2010 du préfet de la région Bretagne, délégué territorial de l'Agence du Service Civique, portant délégation de signature au titre de l'Agence du Service Civique au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué adjoint ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 3 novembre 2010 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1

L'association USV (Union Sportive de Vern) dont le siège social est situé au 18, rue Laënnec, 35770 Vern sur Seiche (N°SIRET : 302 508 429 00024) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Intitulé de la mission
Sport	5	Promotion des activités sportives au sein de la commune : - aider les encadrants bénévoles à organiser leur pratique - participer à la mise en place d'un événement sportif - aider à la pratique multi-activité auprès des scolaires - participer à la mise en place de l'après-midi « jeux sans frontières »

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 10 mois.

Article 4

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 10 mois.

Fait à Rennes, le 23 NOV. 2010

Pour le Préfet de Région
Délégué territorial de l'agence du Service Civique,

Le Délégué Territorial Adjoint



Christian CARADEC

Annexe : Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
11/2010					1			1
Durée cumulée des contrats en mois					10			10